RÈGLEMENT DU GRAND JEU
« LE PASSEPORT GAGNANT ! »

Du 17 au 24 octobre 2026 • Allassac

ARTICLE 1 — Organisateur et période

La commune d'Allassac, sise 2, place de la République, 19240 Allassac, organise un jeu avec tirage au sort intitulé « Le passeport gagnant ! », en partenariat avec les commerces participants, y compris les commerçants non sédentaires du marché d'Allassac, l'Union des Commerçants, Indépendants et Artisans d'Allassac (UCIAA) et la CCI de la Corrèze.

Les achats ouvrant droit à participation doivent être effectués du samedi 17 au samedi 24 octobre 2026 inclus, dans les commerces participant à l'opération.

ARTICLE 2 — Participants

Le jeu est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des commerçants participant à l'opération. La participation est soumise au respect du présent règlement. Aucun achat minimum n'est fixé par le présent règlement, sous réserve de l'achat nécessaire à l'obtention de chaque tampon.

ARTICLE 3 — Modalités de participation

Les cartons-jeux sont mis gratuitement à disposition dans les commerces participants et en Mairie. Pour participer au tirage au sort, il faut effectuer six achats pendant la période du jeu, dans six commerces participants différents, marché compris le cas échéant, et faire apposer sur le même carton un tampon distinct par commerce (ou une signature si le commerce ne dispose pas d'un tampon).

Le participant complète lisiblement les coordonnées demandées sur le carton, puis dépose celui-ci dans la boîte aux lettres de la mairie d'Allassac, 2, place de la République, 19240 Allassac. Les cartons doivent être déposés au plus tard le 29 octobre à 17h30, avant le tirage du 30 octobre. Les cartons incomplets, illisibles, falsifiés, portant des tampons de commerces identiques ou ne respectant pas les conditions du jeu seront écartés.

Plusieurs cartons peuvent être déposés par une même personne, à condition que chacun remplisse intégralement les conditions du jeu. Une seule dotation pourra toutefois être attribuée par personne.

ARTICLE 4 — Dotations

Les dotations comprennent des lots offerts par les commerçants participants et un montant total de 500 € en bons d'achat offerts par l'UCIAA. La liste définitive des lots, les éventuelles conditions d'utilisation et les commerces donateurs figurent en annexe du présent règlement.

Les lots ne peuvent être échangés contre des espèces ni faire l'objet d'un remboursement. Les modalités de validité des bons d'achat seront précisées sur les bons ou dans l'annexe des dotations.

ARTICLE 5 — Tirage au sort et remise des lots

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 30 octobre 2026 à 10 h, sur le marché d'Allassac, parmi les cartons valides recueillis. Les gagnants seront désignés au hasard. Une même personne ne peut remporter qu'un seul lot ; en cas de nouveau tirage de son nom, un autre carton sera tiré.

Les gagnants présents pourront, selon la disponibilité des lots, les retirer sur place ; les autres seront contactés par téléphone suivant le tirage et informés des modalités de retrait à la mairie d'Allassac. À défaut de réponse

ou de retrait, l'organisateur pourra procéder à un nouveau tirage ou déclarer le lot non attribué, selon les modalités arrêtées avant le tirage.

L'organisateur pourra demander un justificatif d'identité pour vérifier l'identité du gagnant.

ARTICLE 6 — Contrôles et responsabilité

L'organisateur se réserve le droit de vérifier la régularité des participations et d'exclure tout carton frauduleux ou non conforme. Il ne saurait être tenu responsable d'un dysfonctionnement extérieur à son contrôle, sous réserve des dispositions légales applicables. Aucune clause du présent règlement ne limite les droits que la loi reconnaît aux participants.

ARTICLE 7 — Données personnelles

La commune d'Allassac est responsable du traitement des données collectées sur les cartons-jeux. Les nom, prénom et moyen de contact sont utilisés pour gérer les participations, effectuer le tirage au sort et prévenir les gagnants ; l'adresse postale et l'adresse électronique ne doivent être demandées que si elles sont nécessaires à ces finalités. Le traitement repose sur l'exécution des conditions de participation au jeu. Les données sont accessibles aux seules personnes habilitées à organiser le jeu et à remettre les lots.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu et aux éventuelles contestations, selon une durée 30 jours. Elles ne sont pas utilisées pour de la prospection commerciale sans base légale distincte. Les participants disposent, selon les conditions prévues par le RGPD, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Ils peuvent exercer leurs droits auprès de la mairie d'Allassac, 2, place de la République, 19240 Allassac, et introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

ARTICLE 8 — Acceptation, consultation et modification

La participation au jeu emporte acceptation du présent règlement. Le règlement est consultable sur www.allassac.fr pendant la période du jeu et peut être obtenu sur demande auprès de la mairie. Toute modification nécessaire, notamment pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, sera portée à la connaissance du public par les mêmes moyens, sans porter atteinte aux droits des participants.

ANNEXE — Commerces participants et dotations

Bons d'achat offerts par l'UCIAA : montant total de 500 €.

Commerce donateur	Lot offert
AU PAIN D'AUTREFOIS	Biscuits
AU PETIT CREUX	2 bons d'achat pour 1 pizza
AUBERGE DU CHEVAL BLANC	1 bon d'achat de 20€
BOUCHERIE DANIEL SUDRIE	2 boites de pâté de campagne
BOULANGERIE DENAES	1 bon d'achat de 15€
CAFÉ DE FRANCE	1 bouteille de vin
COTEAUX DE LA VÉZÈRE	Bon de réduction de 20% sur les vins
FLO CRÉA'TIF	1 shampoing/coupe brushing dame + 1 shampoing/coupe homme
FLORETILEGE	1 bouton de rose éternelle
IL ÉTAIT UNE FOUACE	1 Bon d'achat de 15€
INTERMARCHE	1 valise cabine + 1 lot accessoires piscine
LA LINGÈRE D'ALLASSAC	1 bon d'achat de 10€
LE CAFÉ DE LA TOUR	6 bouteilles de vin
LE CESAR	1 menu offert
LE KIOSQUE A PIZZAS	1 pizza offerte
LE QUADRA	1 four électrique
L'EPICERIE DU SAILLANT	Panier garnis
LES CAPRICES D'ORÉE	1 lot surprise
LEZ ART DE SONIA	1 bijoux

PERFORMANCE Coiffure	1 coupe enfant
PRESTAFORMAUTO	1 bon d'achat de 30€
SANG D'ENCRE	2 casquettes et 1 totebag
U EXPRESS	Petit électroménager
VERT AMANDE	Soin du visage
BACH Robert	Bons d'achats de 10€
Le Cabri des Vergnes	Bon d'achat 10€
La ferme de la Prade	Bon d'achat 15€
MASDUPUY Marie-Claire	Produit
Le coq en pâte	Bon d'achat 10€
BUGEAT Gilles (poulets)	1 poulet
COUSTILLAS Frédéric	Bon d'achat
La Marée Charentaise	Bon d'achat
LAPEYRE Daniel	Produit
DA SYLVA Corinne (saucissons d'Auvergne)	1 lot de 3 saucissons
TON THAT TÉO	Bon d'achat
UCIAA	500€ en bons d'achat